

Communiqué,

Rivières Sauvages : les soutenir pour mieux protéger les territoires

Alors que les incendies font rage et que des arrêtés sécheresse émaillent l'ensemble du territoire, il est temps de rappeler que les zones humides et les écosystèmes rivulaires sont indispensables. Ils ont besoin de la protection de tous, citoyens comme entreprises et à tous les niveaux pour remplir leurs missions écologiques et faire une barrière contre les incendies.

Zones humides, rivières sauvages, forêts alluviales ou sols vivants jouent un rôle essentiel pour rafraîchir les territoires, stocker l'eau, préserver la biodiversité et limiter les effets des épisodes climatiques extrêmes. L'eau est une barrière naturelle contre le feu mais comment faire quand elle disparaît ? Comment conserver un sol humide et spongieux (pare-feu très efficace) alors que la terre devient aride faute de consensus autour de sa protection ? On l'a vu, les Landes de Gascogne n'ont pas pu remplir leur mission de protection en Gironde. En effet ces dernières comptaient à l'origine de nombreux marais que l'on a drainé pour étendre les plantations de bois : ces forêts de pins « allumettes », associés à de nombreux fossés appelés *crastes* ou *barades*, datent de la loi du 19 juin 1857. Ces fossés d'assainissement de la lande qui évacuent rapidement l'eau l'hiver sont à sec l'été, ne permettant pas de ralentir la propagation des feux. A l'inverse, c'est bien la Leyre, Site Rivières Sauvages, et sa forêt galerie qui ont arrêté le feu le 3 août 2022¹.

Des rivières protectrices quand elles ne sont pas altérées et asséchées

Chaque été, les rivières deviennent des lieux de fraîcheur particulièrement recherchés. Leur naturalité a aussi un gros avantage, elle fait barrière au feu de manière efficace. Leurs ripisylves, la végétation et les berges humides sont des pare-feux naturels performants. Ces milieux sont précieux à bien des égards mais demeurent fragiles. La bétonnisation des berges, les pollutions et les dépôts de déchets sauvages, l'incision du lit, les modifications de son tracé, la suppression des méandres peuvent non seulement dégrader les équilibres écologiques complexes, mais aussi altérer durablement la rivière. Ces milieux feront défaut lorsque l'incendie surviendra. Préserver ces espaces suppose donc un triple effort : les protéger, soutenir leur naturalité et mieux faire connaître leur fonctionnement.

Ailleurs, c'est l'existence du cours d'eau lui-même qui est menacé. Les dérèglements climatiques ont eu raison des petits rus et nants qui alimentaient les plus grandes rivières. La disparition des glaciers sonne aussi le glas de ces sources qui alimentent nos rivières. Et même dans les régions préservées de l'Auvergne² par exemple l'eau se fait rare. Une zone humide qui disparaît, au-delà de la perte de la biodiversité, c'est aussi un pare feu naturel qui n'existe plus. L'OFB a d'ailleurs alerté début août sur la situation des cours d'eau en France avec une carte alarmante³.

Sensibiliser et mobiliser les usagers

Depuis plus de quinze ans, le Réseau des Rivières Sauvages agit aux côtés des collectivités, gestionnaires de bassins versants, associations, scientifiques et citoyens pour identifier, préserver et

¹ www.linkedin.com/posts/laurent-degrave-494933a2_incendie-de-saumos-12-en-vacances-activity-7487863328510259200-yEci?

² france3-regions.franceinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/en-auvergne-certains-cours-d-eau-sont-proches-de-l-assechement-1072587.html?

³ Réseau Ondes : 1373 cours d'eau à sec en Métropole le 1^{er} août 2026 - www.eaufrance.fr/observatoire-national-des-etages
www.linkedin.com/posts/olivier-thibault-a0063439_partout-en-france-la-s%C3%A9cheresse-exerce-une-share-7490650591250112512-OJZ8/?

valoriser les derniers cours d'eau restés à l'état naturel. Cette mission passe autant par la protection que par la sensibilisation. Mieux comprendre le rôle des rivières dans le cycle de l'eau, dans la lutte contre les effets du changement climatique et dans la qualité de vie des territoires est devenu un enjeu majeur.

Les entreprises ont aussi un rôle important à jouer dans la protection des zones humides

Face à la raréfaction des financements publics, le mécénat constitue aujourd'hui un levier concret pour soutenir ces actions de préservation, de restauration et de sensibilisation. Les entreprises sont en effet usagères de cette ressource et toutes celles de plus de 500 salariés devront dans le cadre de la CSRD Eau démontrer qu'elles ont documenté leurs impacts.

Préserver une rivière sauvage, soutenir son programme d'actions, c'est contribuer à protéger un écosystème dont les bénéfices dépassent largement son seul bassin versant. S'en priver, c'est se condamner.

Ecouter : impact.info/pourquoi-preserver-les-rivieres-sauvages

Quelques exemples de programmes d'actions :

- Sensibilisation les plus jeunes avec le programme *Graines de Rivières Sauvages* et les emmener à devenir des ambassadeurs et ambassadrices.
- Gestion du pâturage avec les éleveurs pour préserver et restaurer la ripisylve et les zones humides.
- Méthodes innovantes pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes : Renouée du Japon.

« Les rivières nous protègent. Encore faut-il que nous leur donnions les moyens de continuer à le faire. » disent les naturalistes, les pêcheurs et les gestionnaires.

Photo : La Grande Leyre, Site Rivières Sauvages ©ARRS



L'Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS) œuvre pour la préservation des derniers joyeux d'eau courante de notre pays grâce à son label Site Rivières Sauvages : un outil non réglementaire, qui reconnaît à la fois la naturalité exceptionnelle d'un cours d'eau et l'engagement des gestionnaires locaux volontaires pour le préserver, en harmonie avec les activités de la vallée.

Son action à l'échelle nationale, régionale et locale permet de fédérer les acteurs publics et privés au sein d'un Réseau de sites naturels exceptionnels. Elle apporte des outils techniques, financiers et de communication adaptés au travers de ce réseau qu'elle anime. Elle engage des études et programmes de recherches innovants afin d'améliorer les connaissances sur ces milieux d'exception. Enfin, des actions envers le grand public et le programme pédagogique *Graines de Rivières Sauvages* permettent aux citoyens habitant sur les bassins de Site Rivières Sauvages de mieux s'approprier ce concept et d'en devenir de véritables ambassadeurs.

L'ARRS est membre du Comité National de l'Eau et du comité de pilotage du Centre de Ressources Cours d'Eau.

Pour soutenir les rivières sauvages :

Particuliers, rendez-vous sur : rivieres-sauvages.fr/faire-un-don/

Entreprises, contactez : agencerp@orange.fr

CONTACTS

Marie-Pierre Medouga, chargée de mécénat : 06 22 78 71 38 | agencerp@orange.fr

Lucie Galland, chargée de communication : 07 81 75 75 04 | lucie.galland@rivieres-sauvages.fr

www.rivieres-sauvages.fr